MAIRIE DE SAINT-VARENT
3 Place de l'Hôtel de Ville
79330 SAINT-VARENT
Téléphone : 05-49-67-62-11

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VARENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur RAMBAULT Pierre, Maire de SAINT-VARENT.

✘ Date de convocation du Conseil municipal : **14 décembre 2023.**

■ **ETAIENT PRESENTS** : M. RAMBAULT, M. MATHE, Mme BRIT, Mme ROTUREAU, M. VOYER, Mme ALLAIN, M. GAUTHIER, Mme BILLY, M. THIBAULT, Mme GUILLOT, Mme RODRIGUEZ, Mme TEXIER, Mme SAGOT.

■ **ABSENTS EXCUSES :** M. AUBER, M.TALBOT, M. BERTONNIERE.

■ **PROCURATIONS** :

↳ M.AUBER à Mme Séverine ROTUREAU.

Nombre de Conseillers : ➲ en exercice : 16 ➲ présents : 13 ➲ votants : 14

✘ Madame Isabelle SAGOT a été élue secrétaire de séance.

🕮 ORDRE DU JOUR :

1. Indemnités de fonction.

Résultat du vote : à l'unanimité. Mme ROTUREAU sort de la salle au moment du vote.

2. Commissions communales mises à jour.

Résultat du vote : à l'unanimité

3. Désignation du correspondant défense.

Résultat du vote : à l'unanimité.

4. Délégations du Conseil municipal au maire.

Résultat du vote : à l'unanimité.

5. Budget commune – décision modificative n°4/2023.

Résultat du vote : à l'unanimité.

6. Suppressions de deux emplois permanents à temps non complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Résultat du vote : à l'unanimité.

7. Création de trois emplois non permanents pour la cérémonie des vœux du maire.

Résultat du vote : à l'unanimité.

8. Protection sociale complémentaire.

Résultat du vote : à l'unanimité.

9. Gratuité loyer de la location du local commercial situé 28 Rue Novihéria.

Résultat du vote : à l'unanimité.

10. Convention d'occupation précaire de terrains communaux (réserve foncière).

Résultat du vote : à l'unanimité.

11. Arrêt projet des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

Résultat du vote : à l'unanimité.

12. Réalisation d’un parc photovoltaïques « Butte des Tonnelles » avec la société VALOREM.

Résultat du vote : à l’unanimité.

13. Taxe foncière sur les propriétés non bâties exonération des terrains agricoles exploités selon un mode de production biologique.

Résultat du vote : à l’unanimité.

14. Demandes et questions diverses.